

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

N°122  
  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

---

**Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et Com-  
mande Publique/Commande Publique**

**OBJET : Accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage pour les années 2020 à 2022. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu les articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le marché relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2019, qu'il y a lieu en conséquence de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre au regard de la réglementation, afin de répondre aux besoins inhérents pour les quatre années à venir.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre relatif aux missions relevant de la maîtrise d'ouvrage, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2023 au plus tard.

L'accord-cadre comportera les lots suivants, chacun pouvant faire l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

<b>ALLOTISSEMENT</b>	<b>Seuil minimum (HT)</b>	<b>Seuil maximum (HT)</b>
<b>Lot n°1 :</b> Missions géotechniques	Pas de seuil minimum	Pas de seuil maximum
<b>Lot n°2 :</b> Missions d'études et d'analyses des pollutions environnementales (eau, air, sol)	Pas de seuil minimum	Pas de seuil maximum
<b>Lot n°3 :</b> Missions de contrôles techniques et d'avis techniques	Pas de seuil minimum	Pas de seuil maximum
<b>Lot n°4 :</b> Missions de coordination de Sécurité Protection de la Santé (SPS)	Pas de seuil minimum	Pas de seuil maximum
<b>Lot n°5 :</b> Mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie)	Pas de seuil minimum	Pas de seuil maximum

**AUTORISE** la Maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, chaque contrat découlant de la procédure avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Reçu en préfecture le : 10/07/19  
Publié le : 10/07/19  
Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

